



Communauté de Communes
de la Plaine du Nord Loiret

Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret

3 rue de l'Avenir - 45480 Bazoches-les-Gallerandes

Tel 02 38 39 60 38 - fax 02 38 39 62 33 - Courriel : contact@cc-plaine-nord-loiret.fr

Réunion de Conseil **Communautaire**

9 avril 2024

Procès-Verbal

Avants-propos

L'an deux mil vingt-quatre, le 9 avril, le Conseil Communautaire de la Plaine du Nord Loiret dûment convoqué le 2 avril 2024, s'est réuni au sein de l'Hôtel Communautaire à Bazoches les Gallerandes sous la présidence de Monsieur Martial BOURGEOIS, Président.

Commune	Titulaire / Suppléant	Prénom	Nom	Présent	Absent	Procuration à
Andonville	TITULAIRE	Jean Marc	LIROT	X		
Andonville	SUPPLEANT	Sophie	MILLEY	X		
Attray	TITULAIRE	Dominique	GAUCHER		X	
Attray	SUPPLEANT	Michel	GRANDEMAIN		x	
Bazoches-les-Gallerandes	TITULAIRE	Alain	CHACHIGNON	X		
Bazoches-les-Gallerandes	TITULAIRE	Danielle	CHATELAIN	X		
Bazoches-les-Gallerandes	TITULAIRE	Olivier	LEBRET	x		
Bazoches-les-Gallerandes	TITULAIRE	Annick	DECOUX		X	A. CHACHIGNON
Bazoches-les-Gallerandes	TITULAIRE	Serge	THIBAUT		X	
Bazoches-les-Gallerandes	TITULAIRE	Emmanuelle	GAZANGEL		X	
Boisseaux	TITULAIRE	Patrick	CHOFFY	X		
Boisseaux	TITULAIRE	Valérie	LEBLOND	X		
Charmont-en-Beauce	TITULAIRE	Delphine	PRUNET	X		
Charmont-en-Beauce	SUPPLEANT	Stéphane	MALON	x		
Chatillon-le-roi	TITULAIRE	Céline	DUPRE		X	P. ROUSSEAU
Chatillon-le-roi	SUPPLEANT	Jean	BESNARD		X	
Chaussy	TITULAIRE	Pierre	ROUSSEAU	X		
Chaussy	SUPPLEANT	Eugénie	BACHELARD		X	
Crottes-en-Pithiverais	TITULAIRE	Daniel	POINCLOUX	X		
Crottes-en-Pithiverais	SUPPLEANT	Jean-Claude	CHANTEAU		X	
Erceville	TITULAIRE	Bertrand	POISSON	X		
Erceville	SUPPLEANT	Nicole	RIDEL	X		
Greenville-en-Beauce	TITULAIRE	Jean Louis	BRISSON	X		
Greenville-en-Beauce	TITULAIRE	Carole	SANTERRE	X		

Jouy-en-Pithiverais	TITULAIRE	Martial	BOURGEOIS	X		
Jouy-en-Pithiverais	SUPPLEANT	Daniel	MONCEAU	x		
Léouville	TITULAIRE	Christine	PETIT	X		
Léouville	SUPPLEANT	Joël	BALLOT		X	
Oison	TITULAIRE	Sophie	REGNIEZ	X		
Oison	SUPPLEANT	Angéline	CAILLETTE		X	
Outarville	TITULAIRE	Michel	CHAMBRIN	X		
Outarville	TITULAIRE	Roselyne	LACOMBE	X		
Outarville	TITULAIRE	André	VILLARD	X		
Outarville	TITULAIRE	Chantal	IMBAULT	X		
Outarville	TITULAIRE	Béatrice	LALUCQUE	X		
Tivernon	TITULAIRE	Delphine	BRUCHET		X	M. BOURGEOIS
Tivernon	SUPPLEANT	Eric	FLEUREAU		X	

Le compte rendu de la dernière séance (19 Mars 2024) est approuvé à l'unanimité.

Le conseil communautaire désigne M. Pierre ROUSSEAU comme secrétaire de séance.

Ordre du Jour

1. Taux de fiscalité 2024

Après avis de la Commission Finances en date du 02 Avril 2024, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- de fixer les taux intercommunaux pour l'année 2024 comme suit (maintien des taux par rapport à 2023) :
 - Cotisation Foncière des Entreprises : 16,18 %
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 3,00 %
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 1,54 %
 - Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 7,26 %
 - TEOM : 13.06 % (au lieu de 13.60 %)
- De fixer le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) pour l'année 2024 à 55 043 € (idem 2023)

Conseillers Présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
19	22	22	0	0	0

Arrivée de Danielle CHATELAIN à 18h15

2. Subventions 2024

Après avis favorable de la Commission Finances en date du 02 Avril 2024, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'octroyer les subventions pour l'année 2024 comme suit :

Article	Association	Montant alloué
6574	Association Dans les Ouches	600,00 €
6574	Association Non aux addictions	250,00 €
6574	Association Ensemble pour la vie	2 035,00 €
6574	Collège + Foyer + UNSS	5 900,00 €
6574	Coopérative Scolaire Bazoches Maternelle	1 600,00 €
6574	Coopérative Scolaire Bazoches Élémentaire	2 825,00 €
6574	Coopérative Scolaire ABE	2 655,00 €
6574	Coopérative Scolaire Outarville Primaire	3 125,00 €
6574	Coopérative Scolaire GCGJ	2 700,00 €
6574	Les Voix de Rivendell	350,00 €
657362	CIAS	2 000,00 €
TOTAL		24 040,00 €

Suite à la demande de Patrick Choffy en commission finances, Martial Bourgeois propose d'aider les associations sur des actions ponctuelles ayant un rayonnement sur l'ensemble du territoire. Ces dernières sont invitées à transmettre leur demande à la Communauté de Communes.

Conseillers Présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
20	23	23	0	0	0

3. Dotation de Solidarité Communautaire 2024

Après avis favorable de la commission des finances en date du 02 Avril 2024, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité,

- D'instituer pour l'exercice 2024 une dotation de solidarité communautaire d'un montant de 100 000€ (74 000 € pour 2023) pour l'ensemble des membres ;
- De fixer les critères de répartition comme suit :
 - o Insuffisance potentiel fiscal = 20 % (critère obligatoire)
 - o Ecart revenu par hab = 15 % (critère obligatoire)
 - o Dotation Ifer = (32%)
 - o Nuisance = (5%)
 - o Inversement proportionnel au potentiel fiscal par habitant = 20 %
 - o Inversement proportionnel au nombre d'habitants au sein de la CC = 8 %
- De dire que les communes d'Attray, Bazoches-les-Gallerandes, Charmont-en-Beauce, Châtillon le Roi, Chaussy, Crottes en Pithiverais, Greneville-en-Beauce, Jouy-en-Pithiverais et Léouville ont des nuisances équivalentes générées par les infrastructures du territoire.
- De dire que la répartition de la dotation s'établit comme suit :

Population INSEE		Dotation pour insuffisance potentiel fiscal	Dotation écart revenu par habitant	Dotation JFER	Dotation insuffisance	Dotation investissement potentiel fiscal par habitant2	Dotation investissement proportionnel au nombre d'habitant dans l'EPCI	Total dotation	Pour mémoire DSC n-1
2023	20%	15%	32%	5%	20%	8%	100%		
Andonville	268	819 €	515 €	196 €	- €	1 417 €	546 €	3 494 €	2 791 €
Attray	211	548 €	468 €	- €	556 €	1 204 €	694 €	3 469 €	3 287 €
Bazoches-lcs-Gall.	1 548	3 976 €	3 492 €	4 343 €	556 €	1 190 €	95 €	13 651 €	9 244 €
Boisseaux	518	1 809 €	1 349 €	33 €	- €	1 619 €	283 €	5 093 €	4 146 €
Charmont-en-Beauce	355	917 €	661 €	9 409 €	556 €	1 198 €	412 €	13 153 €	8 328 €
Chatillon-le-Roi	281	957 €	578 €	- €	556 €	1 579 €	521 €	4 191 €	4 095 €
Chaussy	297	858 €	622 €	91 €	556 €	1 338 €	493 €	3 957 €	3 927 €
Crottes-en-Pithiverais	335	1 001 €	751 €	- €	556 €	1 384 €	437 €	4 128 €	4 017 €
Erceville	315	1 067 €	614 €	- €	- €	1 570 €	465 €	3 715 €	3 108 €
Greneville-en-Beauce	717	2 362 €	1 587 €	8 029 €	556 €	1 527 €	204 €	14 264 €	9 442 €
Jouy-en-Pithiverais	268	674 €	526 €	3 763 €	556 €	1 165 €	546 €	7 231 €	5 502 €
Léouville	91	259 €	197 €	- €	556 €	1 317 €	1 608 €	3 936 €	3 297 €
Oison	134	306 €	256 €	32 €	- €	1 060 €	1 092 €	2 746 €	2 056 €
Outarville	1 345	3 714 €	2 744 €	439 €	- €	1 280 €	109 €	8 285 €	5 648 €
Tivernon	295	733 €	640 €	5 666 €	- €	1 152 €	496 €	8 688 €	5 112 €
	6 978	20 000 €	15 000 €	32 000 €	5 000 €	20 000 €	8 000 €	100 000 €	74 000 €

Conseillers Présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
20	23	23	0	0	0

4. Tarification des repas

Un bilan financier de l'année 2023 sur la cuisine centrale est présentée à l'assemblée. La diminution du nombre de repas produits associé à une augmentation des coûts des denrées et des frais de personnel, ont accru le déficit annuel du service (+ 8 % par rapport à 2022) s'élevant ainsi à plus de 330 000 euros. Le coût de revient d'un repas servi dans l'assiette d'un enfant est estimé à 8.53 €. Après avis favorable de la commission finances en date du 02 Avril 2024, il est proposé de fixer les tarifs de repas à compter du 1^{er} septembre 2024 comme suit :

Restauration Scolaire

- Repas enfant : 4.75 €
- Repas personnel CCPNL : 4.75 €
- Repas enseignant ou extérieur : 5.75 €
- Repas PAI : 3.55 €

Portage de repas :

- Repas : 7.50 €
- Portage : 3.20 €

Pour les repas vendus au SMIIS d'Aschères le Marché, il est convenu de rencontrer dans un premier temps les élus du syndicat scolaire afin de leur expliquer les coûts de production de la cuisine centrale et se mettre d'accord sur une augmentation des tarifs.

Conseillers Présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
20	23	21	0	2 A. VILLARD V. LEBLOND	0

5. Renouvellement de la convention de fourniture et livraison de repas au SMIIS Aschères le Marché

Depuis mai 2020, la Communauté de Communes de la Plaine du Nord fournit et livre des repas pour le restaurant scolaire du SMIIS Aschères le Marché /Attray /Crottes en P. /Oison /Montigny.

Cette convention prend fin le 14 mai 2024. Aussi, le conseil communautaire, accepte à l'unanimité de la renouveler et d'autoriser le Président à signer la nouvelle convention.

Conseillers Présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
20	23	23	0	0	0

6. Dégrevement d'une facture d'eau suite à une surconsommation due à une fuite

La commune de Bazoches-les-Gallerandes a constaté une fuite d'eau après compteur au Stade rue de l'Avenir à Bazoches-les-Gallerandes. En effet, son volume consommé pour l'année 2023 est de 2 274 m³, alors que son volume moyen des 3 années précédentes était

de 67 m3 /an. La cause de cette augmentation est une fuite sur le compteur d'eau qui a été changé par la SAUR depuis.

L'article L.2224-12-4 du Code général des collectivités territoriales créée par la loi dite « loi Warsmann » prévoit qu'en cas d'augmentation anormale du volume d'eau consommé, par l'occupant d'un local d'habitation, l'abonné n'est pas tenu au paiement de la consommation excédant le double de la consommation moyenne. Une augmentation du volume d'eau consommé est anormale si le volume d'eau consommé depuis le dernier relevé excède le double du volume d'eau moyen consommé par l'abonné ou par un ou plusieurs abonnés ayant occupé le local d'habitation pendant une période équivalente au cours des trois années précédentes ou, à défaut, le volume d'eau moyen consommé dans la zone géographique de l'abonné dans des locaux d'habitation de taille et de caractéristiques comparables.

Le point de comptage en question n'est pas un local d'habitation, donc le dégrèvement de la facture d'eau tel que décrit précédemment n'est pas obligatoire.

Par un courrier daté du 30 janvier 2024, le Maire de Bazoches-les-Gallerandes sollicite le dégrèvement de sa facture d'eau auprès du Conseil Communautaire de la CCPNL, c'est-à-dire le paiement uniquement du double de son volume moyen des 3 dernières années soit 134 m3 correspondant à un montant de 136.68 € HT (la part communautaire sur le volume consommé étant de 1,02 € HT), au lieu de 2 319.48 € HT.

Le conseil d'exploitation Eau et Assainissement de la CCPNL a émis un avis favorable sur le dégrèvement de cette facture.

Pour rappel, la commune de Bazoches étant en délégation de service public avec la SAUR, le conseil communautaire ne se prononce que sur le montant de la part communautaire, et pas sur le montant global de la facture.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise le Président à appliquer le dispositif Warsmann au cas de la commune de Bazoches les Gallerandes et accorder un dégrèvement et d'établir la facture d'eau pour un montant de 136.68 € HT (part communautaire).

Conseillers Présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
20	23	19	0	4 A. CHACHIGNON A. DECOUX O. LEBRET D. CHATELAIN	0

7. Transfert des excédents d'Oison, Outarville, Bazoches, Tivernon

Suite à la prise des compétences Eau & Assainissement depuis le 1^{er} janvier 2024 et au reversement des excédents des budgets annexes eau et assainissement dissous issus des communes, il convient à la CCPNL d'approuver le reversement de ces excédents.

Considérant que les communes de Oison, Outarville, Bazoches les Gallerandes et Tivernon ont validé leurs comptes administratifs 2023 sur leurs budgets annexes de l'eau et approuvé le reversement des excédents à la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret, il est proposé au conseil communautaire d'approuver leurs reversements de résultat.

A/ Oison

Le Conseil Communautaire approuve le reversement des résultats budgétaires issus du budget annexe Eau de la commune au budget annexe Eau de la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret et qui se décompose comme suit :

- Excédent de fonctionnement : 21 214.34 €
- Excédent d'investissement : 8 314.67 €
- Total excédentaire reversé : **29 529.01 €**

Conseillers Présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
20	23	22	0	1 S. REGNIEZ	0

B/ Outarville

Le Conseil Communautaire approuve le reversement des résultats budgétaires issus du budget annexe EAU de la commune au budget annexe EAU de la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret et qui se décompose comme suit :

- Excédent de fonctionnement : 96 774.01 €
- Excédent d'investissement : 171 028.09 €
- Total excédentaire reversé : **267 802.10 €**

Le Conseil Communautaire approuve le reversement des résultats budgétaires issus du budget annexe ASSAINISSEMENT de la commune au budget annexe ASSAINISSEMENT de la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret et qui se décompose comme suit :

- Excédent de fonctionnement : 253 641.72 €
- Excédent d'investissement : 6 241.30 €
- Total excédentaire reversé : **259 883.02 €**

Conseillers Présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
20	23	18	0	5 M. CHAMBRIN A. VILLARD R. LACOMBE C. IMBAULT B. LALUCQUE	0

C/ Bazoches les Gallerandes

Le Conseil Communautaire approuve le reversement des résultats budgétaires issus du budget annexe EAU de la commune au budget annexe EAU de la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret et qui se décompose comme suit :

- Excédent de fonctionnement : 55 510.18 €
- Excédent d'investissement : 122 885.53 €
- Total excédentaire reversé : **178 395.71 €**

Le Conseil Communautaire approuve le reversement des résultats budgétaires issus du budget annexe ASSAINISSEMENT de la commune au budget annexe ASSAINISSEMENT de la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret et qui se décompose comme suit :

- Excédent de fonctionnement : 42 215.07 €
- Excédent d'investissement : 342 279.71 €
- Total excédentaire reversé : **384 494.78 €**

Conseillers Présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
20	23	19	0	4 A. CHACHIGNON A. DECOUX O. LEBRET D. CHATELAIN	0

D/ Tivernon

Le Conseil Communautaire approuve le reversement des résultats budgétaires issus du budget annexe ASSAINISSEMENT de la commune au budget annexe ASSAINISSEMENT de la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret et qui se décompose comme suit :

- Excédent de fonctionnement : 81 366.33 €
- Déficit d'investissement : 5 430.19 €
- Total excédentaire reversé : **75 936.14 €**

Conseillers Présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
20	23	23	0	0	0

8. Dissolution des SIAEP G.C.G.J. et Charmont-Léouville

La dissolution des SIAEP Greneville en Beauce/Chatillon le Roi/Jouy en Pithiverais et Charmont en Beauce/Léouville interviennent de plein droit à la date du transfert de la compétence « eau » à la CCPNL soit au 1^{er} janvier 2024 ;

Conformément aux dispositions des articles L5214-21 3^{ème} alinéa et L5211-41 du CGCT, l'ensemble des biens, actif, passif, retracés dans l'inventaire, ainsi que les droits et obligations des 2 SIAEP sont transférés à la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret qui est substituée de plein droit aux syndicats dans toutes les délibérations et dans tous les actes de ce dernier ;

Après constatation des délégués syndicaux du SIAEP Greneville en Beauce/Chatillon le Roi/Jouy en Pithiverais et du SIAEP Charmont en Beauce/Léouville relative aux conditions de liquidation, il convient désormais aux conseillers communautaires de l'approuver.

A/ SIAEP G.C.G.J

A l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve les conditions de liquidation du syndicat du SIAEP G .C.G.J, à savoir transfert de l'intégralité de l'actif et du passif à la CCPNL
- Sollicite auprès de Mme la Préfète du Loiret, l'arrêté de dissolution du SIAEP G.C.G.J.

Conseillers Présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
20	23	23	0	0	0

B/ SIAEP Charmont/Léouville

A l'unanimité le Conseil Communautaire,

- Approuve les conditions de liquidation du syndicat du SIAEP Charmont/Léouville à savoir transfert de l'intégralité de l'actif et du passif à la CCPNL
- Sollicite auprès de Mme la Préfète du Loiret, l'arrêté de dissolution du SIAEP Charmont/Léouville

Conseillers Présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
20	23	23	0	0	0

9. Autorisation de signatures des actes notariés dans le cadre du transfert des compétences Eau et Assainissement

Considérant que pour les syndicats dissouts et qui étaient propriétaires de leurs ouvrages, un transfert de propriété à la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret doit être établi ;

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le Président à signer des actes notariés pour les transferts de propriété suivants, pour un coût unitaire de 1 500 € TTC :
 - o SIAEP Erceville-Andonville-Boisseaux : 1 parcelle
 - o SIAEP Tivernon-Chaussy : 2 parcelles (1 pour le forage et 1 avec le château d'eau)
 - o SIVU GCGJ : 2 parcelles incluant le forage, la déferrisation et la bache de stockage
 - o SMIPEP de la Sévinerie : 1 parcelle avec forage, station de déferrisation et bache de stockage
- De Désigner l'étude notariale de Maître Wissocq à Outarville pour établir les actes notariés correspondants.

Conseillers Présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
20	23	23	0	0	0

10. Affaires diverses

- ✓ Tivernon : Suite à la proposition d'engager une réflexion pour transformer le bâtiment de l'ancienne discothèque de Tivernon en salle de spectacle ou autre lieu culturel à destination du territoire, Monsieur le Président informe qu'une visite des lieux est prévue le samedi 13 avril à 10h.
- ✓ Remerciement de l'Association Dans les Ouches pour le prêt de la salle et du hall du siège communautaire pour l'exposition.
- ✓ Transfert du pouvoir de police en matière de publicité : Monsieur le Président informe que la commune de Boisseaux a fait part de son refus de transfert de pouvoir de police en matière de publicité à la Communauté de Communes de la Plaine du Nord à compter du 1^{er} juillet prochain. Dès lors, la CCPNL pourrait refuser le transfert de police en matière de publicité sur l'ensemble de son territoire. La décision devra intervenir avant le 1^{er} juillet prochain.

Fin de la séance à 19h00

Le secrétaire de séance
Pierre ROUSSEAU

Le Président
Martial BOURGEOIS

